

## **Dans les bibliothèques** **Une discrimination contre l'imaginaire**

Daniel Marchildon

Number 37, Winter 1985–1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43202ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Les Éditions l'Interligne

**ISSN**

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Marchildon, D. (1985). Dans les bibliothèques : une discrimination contre l'imaginaire. *Liaison*, (37), 62–62.

Dans les bibliothèques

## Une discrimination contre l'imaginaire

par Daniel Marchildon



Daniel Marchildon (Photo : Jules Villemaire)

— **V**ous voulez sortir ces livres-là? L'œil dédaigneux de la bibliothécaire se promène de la pile de bandes dessinées (B.D.) sur le comptoir à mon visage innocent. La pauvre femme n'en croit pas ses yeux. Finalement, elle accède à ma requête, étampe les bonnes cartes, les range dans les bonnes pochettes et me remet mon Astérix et mon Gaston Lagaffe.

Mais je n'ai pas fini de la bouleverser. Sans honte toujours, je sors une liste dactylographiée de bandes dessinées que je veux commander à travers le réseau de prêts inter-bibliothèques.

Or, là je viens de dépasser la limite! La bibliothécaire consulte sa supérieure et revient m'apprendre que je ne peux pas commander des « livres pour enfants » à travers le réseau inter-bibliothèques.

Persuadé, à ce moment-là, de la justesse de ma cause, j'avais insisté. Mais la bibliothécaire en chef m'avait alors répondu que cette politique à l'égard de la bande dessinée tenait plutôt à une raison économique. Puisque les B.D. ne coûtent pas autant que d'autres livres, les bibliothèques seraient encouragées à les acheter plutôt qu'à les emprunter.

Après mûre réflexion, ni l'un, ni l'autre des prétextes ne me paraît bien raisonnable.

D'abord, qualifier une bande dessinée de « livre pour enfants » constitue, en mon sens, la pire sorte de discrimination contre l'imaginaire possible. Voilà un cas épouvantable de censure mal placée en fonction de l'âge; d'habitude, la lecture « adulte » est défendue aux jeunes, pas l'inverse.

Mais peut-être la bibliothécaire a-t-elle raison. Après tout, lire une aventure de Yoko Tsuno (héroïne japonaise) pourrait me corrompre les idées, me les rendre incompatibles avec mon âge.

Pourtant, ma chère bibliothécaire serait sans doute étonnée d'apprendre qu'il existe (en fait le monde de l'édition en pullule) un grand nombre de B.D. (Gotlieb, la revue Métal Hurlant) que je ne mettrais certainement pas entre les mains d'un enfant, autant à cause de leur contenu que de leurs illustrations. Des textes, quand même moins risqués, d'autres B.D. ne s'adressent pas plus à des enfants, comme par exemple ceux de la série Achille Talon où figure un vocabulaire très recherché qui abonde en jeux de mots.

J'admets que la lecture de B.D. ne fait pas partie de la catégorie lecture « sérieuse » mais pourquoi son rôle premier de divertissement la condamnerait-elle à demeurer une basse classe littéraire? D'ailleurs, à mon avis, les romans à l'eau de rose, comme la série Harlequin, méritent autant et peut-être davantage l'appellation de « livre pour enfants » (ou plutôt enfantin) que les B.D.

Mais considérons l'autre empêchement aux prêts inter-bibliothèques de B.D., l'argent. J'ai rarement vu une bande dessinée qui se vendait moins de 6,95 \$,

environ le même prix qu'un livre de poche. Or, il ne faut pas oublier qu'une B.D. et un livre de poche se consomment très différemment; la première se lit dans à peine deux heures. Par conséquent, en très peu de temps, le lecteur moyen, qu'il soit enfant ou adulte, aura pu lire la collection entière de B.D. de la bibliothèque d'une petite ville comme Penetang.

Ainsi, pour véritablement satisfaire l'appétit des lecteurs, il faudrait renouveler souvent la collection et, à 6,95 \$ la B.D., il serait sans doute plus pratique alors pour les bibliothèques de se les partager à travers le système inter-bibliothèques que d'en acheter des centaines chacune de leur côté.

Mais, plus encore que le classement et le coût de la B.D., l'obstacle véritable relève d'un problème d'attitude face à la B.D. À Penetang, j'ai affaire à un système de bibliothèques très majoritairement anglophone et, pour les anglophones, les B.D. sont des livres pour enfants, les « comics » de l'homme-araignée, point final.

Cependant, même au Québec où il existe une ouverture d'esprit francophone à l'égard de la B.D., une demande de prêt inter-bibliothèques pour une B.D. sera traitée seulement si elle a pour objet une B.D. dite « pour adultes ». Je l'ai vérifié.

Quel grand manitou possède cet odieux pouvoir de trancher un fossé infranchissable entre les B.D. pour adultes et celles pour enfants, je voudrais bien le savoir. Ne nous laissons pas duper; nous sommes en présence ici d'un cas de censure et de discrimination. Mon droit à conserver mon imaginaire (d'enfant ou d'adulte) j'y tiens.